



DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 14 mars 2023

2. QUESTIONS DIVERSES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve à la majorité avec 13 abstentions, 13 voix pour et 2 voix contre la motion "Contre la reforme des retraites" ci-jointe.**

Le Mans, le 14 mars 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Motion « Contre la réforme des retraites »

L'actuel projet de réforme des retraites prévoit notamment de reculer l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et d'augmenter le temps de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein. Cette réforme aura des impacts importants sur l'ensemble de la communauté universitaire, sur les personnels et l'avenir des étudiant·es.

Le Conseil d'Administration de l'Université du Mans réuni le 14 mars 2023 rappelle son attachement à une meilleure justice sociale que le projet de réforme des retraites ne garantit pas, notamment pour les femmes et les plus précaires et souhaite, comme la très grande majorité des actifs, le retrait de la réforme.

Il affirme qu'aucun membre de notre communauté universitaire, agents BIATSS, enseignant·es, enseignant·es-chercheur·es ne sera pénalisé dans leur carrière du fait de leur participation aux journées de mobilisation. De même qu'aucun étudiant·e ne sera pénalisé·e du fait de sa participation à ces mêmes journées.